

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 25 MAI 2023 - 20H30**

**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>10 puis 11 à partir de 21 h</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>1 puis 0 à partir de 21 h</b>
<b>Nombre de procuration</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>10 puis 11 à partir de 21 h</b>

**PRESENTS** : Mesdames Laurence GARNIER – Nadine LACOURTABLAISE - Dominique MORTIER et Magali DERBERTOLIS.  
Mrs Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON - Georges PUVILLAN (arrivé à 21heures) - Denis DARMEDRU  
et Jacques VERMEULIN

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

<b>Numéro de la délibération</b>	<b>Vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Date du visa Préfectoral</b>
<b>DELIB-0523-01</b>	Unanimité (10 votants)	Liaison piétonne et aménagement arrêt de car rue du Moulin – RD52H : Maîtrise d’œuvre et demande de subvention	<b>08/06/2023</b>
<b>DELIB-0523-02</b>	Unanimité (10 votants)	Bâtiments maire, la salle communale, l’atelier technique et le WC publics passage en LED demande de subvention Département	<b>08/06/2023</b>
<b>DELIB-0523-03</b>	Unanimité (11 votants)	Bâtiments maire, la salle communale, l’atelier technique et le WC publics passage en LED demande de subvention DSIL	<b>08/06/2023</b>
<b>DELIB-0523-04</b>	Unanimité (11 votants)	Cheval Bugey – Tarif saison camping 2023	<b>08/06/2023</b>
<b>DELIB-0523-05</b>	Unanimité (11 votants)	Décision Modificative n°1	<b>08/06/2023</b>
<b>DELIB-0523-06</b>	Unanimité (11 votants)	SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE – convention relative à l’installation d’une borne d’observation	<b>08/06/2023</b>

**Affiché le 8 juin 2023**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

A I N

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE de JOURNANS

Séance du 25 MAI 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt-trois le treize du mois d'avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André TONNELIER, Maire

**PRESENTS :** Magali DEBERTOLIS - Laurence GARNIER et Nadine LACOURTABLAISE - Dominique MORTIER, Mrs Christian GERAY - Patrice GROBOIS - Yves PERRON - Denis DARMEDRU et Jacques VERMIEULIN  
Excusé : Georges PUVILLAN (arrivé à 21h00)

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

Date de la convocation	17/05/2023
Date d'affichage	17/05/2023

Objet de la Délibération

Delib-0523-01

Objet :

LIAISON PIETONNE ET AMENAGEMENT ARRET CAR – RUE DU MOULIN - RD 52 H  
MATRISE D'ŒUVRE

**LA SEANCE OUVERTE,**

Le maire présente au conseil municipal, les devis de maîtrise d'œuvre reçus concernant la création d'une liaison piétonne et l'aménagement de l'arrêt de car rue du Moulin - RD 52H afin de sécuriser l'accès.

La consultation porte sur les travaux suivants :

- Cheminement piétonnier de la place de la mairie jusqu'à l'arrêt de car le long de la RD 52H
- Option : ligne de plantation pour séparation de la voirie
- Aménagement de l'arrêt de car – prévoir accès PMR (Le car arrive par l'entrée du village et repartira par le chemin de la Croix cassée)
- Chemin de la Croix cassée : deux hypothèses :
  - Passage en voie unique (sens rue du moulin à RD 52) ou maintien du double sens
  - Aménagement du carrefour reliant la montée de Boisserolles, le chemin de la Croix Cassée et la RD52H dite rue du Moulin
- Aménagement piéton sortie parking du Moulin pour rejoindre la mairie
- Solutions pour couper la vitesse rue du Moulin de l'entrée de Village jusqu'à la mairie.

Les devis comprennent les phases AVP – PRO – ACT – VISA – DET – AOR

Deux bureaux ont répondu :

ARCHIGRAPH pour un montant de 8 125.00 € H.T. soit 9 750.00 € TTC  
INFRATECH pour un montant de 5 200.00 € H.T. soit 6 240.00 € TTC auquel s'ajoute le devis du Cabinet CHANEL GRAND qui réalisera le plan topographique pour un montant de 2 500.00 € H.T soit 3 000.00 € TTC.


Le maire indique au conseil municipal, qu'un chiffrage sera demandé au bureau retenu afin de pouvoir déposer les demandes de subvention d'ici le 15 juin prochain. La délibération concernant le plan de financement de ses travaux sera validée lors de la prochaine séance le 6 juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT :

- o le bureau d'étude INFRATCH pour un montant de 5 200.00 € H.T. soit 6 240.00 € TTC
  - o le cabinet CHANEL GRAND pour un montant de 2 500.00 € H.T soit 3 000.00 € TTC.
- AUTORISE le maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour ces travaux.

FAIT et DELIBERE à JOURNANS, le 25 mai 2023

Le MAIRE,  
  
André TONNELIER



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de JOURNANS**

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois  
le treize du mois d'avril  
à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la  
loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur André TONNELIER, Maire

**PRESENTS :** Magali DEBERTOLIS - Laurence GARNIER et  
Nadine LACOURTABLAISE - Dominique MORTIER.  
Mrs Christian GERAY - Patrice GROSBOIS - Yves PERRON -  
Denis DARMEDRU et Jacques VERMEIJLIN  
Excusé : Georges PUVILLAN (arrivé à 21h00)

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

**LA SEANCE OUVERTE,**

L'objectif principal de ce projet est de poursuivre les travaux d'économie d'énergie entrepris dans les bâtiments communaux.  
Ce programme consiste à remplacer l'ensemble des éclairages existants des bâtiments : maire, salle communale, atelier technique et wc public par des LED.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financières auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

Le maire présente le plan de financement prévisionnel qui sera proposé à l'appui de cette demande de subvention.

Calcul plan de financement prévisionnel		
Financiers	Libellé	Taux
4)	DSIL Aide au titre de la rénovation thermique, transition énergétique ... : entre 30 % (subvention estimée et non attribuée)	3 661.89 € 30.00%
3)	Conseil départemental des travaux H.T. (subvention estimée et non attribuée)	2 441.26 € 20.00%
	Total subventions publiques*	6 103.15 € 50.00%
2)	Fonds propres /	6 103.15 € 50.00%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

**A I N**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	11	10

Date de la convocation	17/05/2023
Date d'affichage	17/05/2023

Objet de la Délibération	Delib-0523-02
--------------------------	---------------

Objet :

Dépôt de dossier de demande de subvention départementale concernant le changement de l'éclairage passe en LED des bâtiments : maire, la salle communale, l'atelier technique et le WC publics

Emprunts	/	0.00%
Total autofinancement	6 103.15 €	50.00%

1) TOTAL GENERAL HT	Travaux H.T.	12 206.30 €	100.00%
---------------------	--------------	-------------	---------

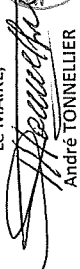
\* inférieur à 80 % ou 40 % pour un monument historique inscrit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le programme de changement de l'éclairage existant par des LED des bâtiments : maire, salle communale, atelier technique et wc public et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part que ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

FAIT et DELIBERE à JOURNANS, le 25 mai 2023

Le MAIRE,

  
André TONNELIER



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de JOURNANS**

Séance du **25 MAI 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
**A I N**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	11	10

Date de la convocation  
17/05/2023

Date d'affichage  
17/05/2023

Objet de la Délibération  
Delib-0523-03

L'an deux mille vingt-trois le treize du mois d'avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur André TONNELLIER, Maire**

**PRESENTS** : Magali DEBERTOLIS - Laurence GARNIER et Nadine LACOURTABLAISE - Dominique MORTIER  
Mrs Christian GERAY - Patrice GROSBOIS - Yves PERRON - Denis DARMEDRU et Jacques VERMEULIN  
**Excusé** : Georges PUVILLAN (arrivé à 21h00)

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

**Objet :**  
Dépôt de dossier de demande de subvention concernant le changement de l'éclairage passe en LED des bâtiments : maire, la salle communale, l'atelier technique et le WC publics au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023

**LA SEANCE OUVERTE,**

**Motifs :**  
L'objectif principal de ce projet est de poursuivre les travaux d'économie d'énergie entrepris dans les bâtiments communaux.  
Ce programme consiste à remplacer l'ensemble des éclairages existants des bâtiments : maire, salle communale, atelier technique et wc public par des LED.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Calcul plan de financement prévisionnel				
Financiers	Libellé	Montant HT	Taux	
4)	DSIL	Aide au titre de la rénovation thermique, transition énergétique ... : entre 30 % (subvention estimée et non attribuée)	3 661.89 €	30.00%
3)	Conseil départemental	Aide au titre transition écologique 20 % des travaux H.T. (subvention estimée et non attribuée)	2 441.26 €	20.00%
Total subventions publiques*			6 103.15 €	50.00%
2)	Fonds propres	/	6 103.15 €	50.00%
	Emprunts	/		0.00%

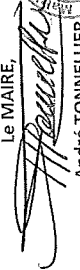
Total autofinancement	6 103.15 €	50.00%	
1) TOTAL GENERAL HT	Travaux H.T.	12 206.30 €	100.00%

\* inférieur à 80 % ou 40 % pour un monument historique inscrit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le programme de changement de l'éclairage existant par des LED des bâtiments : maire, salle communale, atelier technique et wc public et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part que ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

FAIT et DELIBERE à JOURNANS, le 25 mai 2023

Le MAIRE,  
  
André TONNELLIER



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de JOURNANS**

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois  
le treize du mois d'avril  
à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la  
loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur André TONNELIER, Maire

**PRESENTS** : Magali DEBERTOLIS - Laurence GARNIER et  
Nadine LACOURTABLAISE - Dominique MORTIER.  
Mrs Christian GERAY - Patrice GROSBOIS - Yves PERRON -  
Georges PUVILLAN - Denis DARMEDRU et Jacques  
VERMEULIN

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

NOMBRE de MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date de la convocation	17/05/2023
Date d'affichage	17/05/2023

Objet de la Délibération	Delib-0323-04
--------------------------	---------------

**Objet :**  
Cheval Bugey ; installation d'un chapiteau et utilisation des douches et sanitaires au camping municipal

**LA SEANCE OUVERTE,**

Le maire fait part au conseil de la demande de Cheval Bugey qui consiste à installer une tente de 6m x 12m au camping du 03 juillet au 28 août 2023.  
Une randonnée équestre (groupe de 12 enfants maximum + 2 accompagnateurs) passera 1 fois par semaine, le lundi soir : arrivée à partir de 16h départ mardi 12h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide la demande de Cheval Bugey
- indique que la tente sera implantée sur le bas du camping
- fixe le montant pour la saison estivale 2023
  - enfants : 3.00 €/enfant/nuît
  - adultes : 5.00 €/adulte/nuît
- emplacement : forfait saison 100.00 €
- indique que le régisseur notera, à chaque passage, le nombre de participants adultes et enfants. La facturation se fera en fin de saison.
- Demande à Cheval Bugey de surveiller :
  - La bonne utilisation des sanitaires par les enfants,
  - La propreté des installations après leur départ
  - La limitation du bruit ans le camping après 22 heures.

**FAIT et DELIBERE à JOURNANS, le 25 mai 2023**

Le MAIRE,  
  
André TONNELIER

Certifié exécutoire par André TONNELIER, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/06/2023 et de la publication le 08/06/2023.

**Commune de JOURNANS - BUDGET COMMUNAL**

Commune

**DM 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre	Pour 11
Date de convocation :	17/05/2023

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de André TONNELIER, Maire.

**Objet :**  
DELIB-0523-05 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : OPERATION 11 Suite aux travaux de l'école : ajout d'une minuterie pour la VMC augmentation du compte 2131 opération 11 d'un montant de 550.00 €  
OPERATION 14 : Eclairage LED - mairie salle communale et atelier : suite au devis reçu et à la non demande de subvention aux Fonds Verts DEPENSES diminution compte 2131 opé 14 d'un montant de 2 600.00 € - RECETTES subventions : diminution des comptes : 1323 - opé 14 d'un montant de 600.00 € - 13461 - opé 14 d'un montant de 600.00 € - 1348 - opé 14 d'un montant de 600.00 € - OPERATIONS 13 - Eglise - cloches : suite au nouveau système proposé annulation de la subvention et diminution des travaux - DEPENSES diminution compte 2131 opé 13 d'un montant de 5 210.00 € - RECETTES subventions - diminution compte 1323 opé 13 d'un montant de 3 460.00€  
Augmentation compte 7391112 concernant le dégrèvement de la THLV de 300.00 € et diminution du compte 61524 pour la même somme

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	300.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300.00 €	300.00 €
D 7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		300.00 €
TOTAL d 014 : Atténuations de produits		550.00 €
D 2131-11 : ECOLE - TRX ECONOMIE ENERGIE		550.00 €
D 2131-13 : Eglise - cloches	5 210.00 €	
D 2131-14 : Mairie-atelier-salle : éclairage	2 600.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 810.00 €	550.00 €
R 1323-13 : Eglise - cloches	3 460.00 €	
R 1323-14 : Mairie-atelier-salle : éclairage	600.00 €	
R 1348-14 : Mairie-atelier-salle : éclairage	600.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	2 600.00 €	7 260.00 €

Signataires :

DARMEDRU Denis	
DEBERTOLIS Magali	
GARNIER Laurence	
GERAY Christian	
GROSBOIS Patrice	
LACOURTABLAISE Nadine	
MORTIER Dominique	
PERRON Yves	
PUVILLAN Georges	
TONNELIER André	
VERMEULIN Jacques	

Accusé de réception en préfecture  
00121019178-20230525-DELIB-0523-05-BF  
Date de l'administration : 08/06/2023  
Date de réception en préfecture : 08/06/2023

Commune de JOURNANS - BUDGET COMMUNAL  
Commune

EXTRAIT du REGISTRE  
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DE LA COMMUNE de JOURNANS

Séance du 25 MAI 2023

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme  
Le Maire

Le Maire,  
  
André TONNELLIER

NOMBRE de MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date de la convocation  
17/05/2023

Date d'affichage  
17/05/2023

Objet de la Délibération  
Delib-0523-06

Objet :  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE – convention relative à l’installation d’une borne d’observation

LA SEANCE OUVERTE,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Participation citoyenne sur les grands enjeux de l’eau », le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) souhaite déployer un observatoire participatif des rivières et zones humides sur l’ensemble de son bassin versant. Des bornes d’observation sont installées aux endroits étudiés.  
Le maire donne lecture de la convention établit par Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze concernant l’installation de cette borne à la Source de la Reyssouze.

PRESENTS : Magali DEBERTOLIS - Laurence GARNIER et  
Nadine LACOURTBLAISE - Dominique MORTIER.  
Mrs Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON –  
Georges PUVILLAN - Denis DARMEDRU et Jacques VERMEULIN

Madame Dominique MORTIER a été nommée secrétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

- AUTORISE le maire à signer la convention.

FAIT et DELIBERE à JOURNANS, le 25 mai 2023

Le MAIRE,  
  
André TONNELLIER

